



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Acte publié le : 11/02/2026
Envoyé en Préfecture le : 11/02/2026 11/02/2026

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**
Recu Préfecture le : 11/02/2026
Identifiant de télétransmission :
035-213502883-2025-03-28-00007-1-1

Rennes, le **28 MARS 2025**

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous m'avez transmis pour avis l'étude agricole préalable à la réalisation de la ZAC de la Houssaye sur la commune de Saint-Malo sur 11,9 hectares actuellement utilisés pour l'agriculture.

Cette étude conclut à des impacts significatifs sur l'économie agricole du territoire et propose un montant de compensation collective arrêté à la somme de 164 306 euros.

Afin de compenser la perte de potentiel agricole, vous proposez un investissement matériel pour deux CUMA du territoire : les CUMA des Corsaires et des Primeuristes.

Après consultation de la commission départementale de préservation des espaces naturels et forestiers (CDPENAF) le 4 mars 2025, j'émetts un avis favorable au montant de la compensation collective agricole arrêtée à la somme de 164 306 euros.

J'émetts également un avis favorable à la mesure décrite ci-dessus, sous réserve de consacrer 30 % du montant de la compensation à un second projet plus original.

Je souhaite enfin que le montant de la compensation soit consigné auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et que le détail de la mise en œuvre de la mesure soit envoyé annuellement à la commission.

Cet avis ainsi que l'étude préalable seront publiés sur le site internet de la préfecture.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée *la plus cordiale.*

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général,

Pierre LARREY

Monsieur Gilles Lurton
Maire de Saint-Malo
Hôtel de Ville
Place Chateaubriand - CS 21826
35418 SAINT-MALO cedex

DDTM 35 Le Morgat - 12 rue Maurice Fabre CS 23167 - 35031 Rennes
Cedex
Tél : 0821 80 30 35 numéro unique des services de l'ÉTAT
www.ille-et-vilaine.gouv.fr